

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 25 septembre 2025

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 18

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAEELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Adjoints au Maire
M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Amandine MARTIN, M. Jean LACHMANN, Mme Anne-Catherine DORIDANT, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Anne HEUBERGER donne pouvoir à Nadine GUTHAPFEL
Daniel BROCKER donne pouvoir à Pascal HELDE
Michel GOETTELMANN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Luc ADONETH
Lysiane STENGER donne pouvoir à Christian OTTENWAEELDER
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christophe BOHN
Eric BRUNSTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN
Bénédicte SADOWNICZYK donne pouvoir à Yann VILARDELL

Absents :

11. Tourisme

RAPPORTEUR : M. Christophe ELSASSER

11.1. Convention d'occupation des locaux de la Maison du Tourisme et du Patrimoine par SHKT

DELIBERATION D25092025/16

La Maison du Tourisme et du Patrimoine est aménagée pour offrir différents espaces que sont l'espace muséal au rez-de-jardin (n-1), l'office du tourisme au rez-de-chaussée (n0), ainsi que qu'une salle de réunion (max 19 personnes) au niveau 1. Dans le cadre de la convention avec la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires, il a été convenu que l'antenne de Châtenois de SHKT y exercera ses missions d'office du tourisme intercommunal.

La convention ci-jointe proposée au Conseil Municipal définit les modalités de mise à disposition des locaux et des différents espaces rattachés aux missions de l'office du tourisme.

La commune de Châtenois met gratuitement à disposition du SHKT les locaux situés au 100 rue du Maréchal FOCH, tel qu'énoncés ci-dessous :

- Locaux exclusifs en n0 :

- Espace office du tourisme de 70m2
- Kitchenette, espace détente et bureau secondaire, de 15,50m2
- Toilettes de 4,9m2
- Abri vélo

- Locaux partagés :

En n0

- Palier arrière de 7,8m2, avec accès à l'ascenseur et aux escaliers descendants et montants
- Terrasse d'accueil de 60,60m2
- Local de rangement extérieur de 3,30m2
- Espaces verts et cour

En n-1

- Espace muséal de 63,40m2, vitrine marches montantes de 2,4m2
- Espace de convivialité de 37m2
- Terrasse de 44,3m2
- Dégagement de 1,9m2
- Local ménage de 4m2
- Palier arrière de 6,20m2 avec accès ascenseur et escaliers montants.
- Espace de rangement de 4,3m2

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le représentant du maire à signer la convention d'occupation des locaux de la Maison du Tourisme et du Patrimoine par SHKT, telle qu'annexée,

PRECISE qu'elle est conclue pour une durée de 3 ans, et sera ensuite renouvelée tacitement,

PRECISE qu'elle sera résiliée de plein droit en cas de non-respect des clauses énoncées dans la convention, ou en cas de changement d'objet, ou de dissolution de SHKT.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 29 septembre 2025

Luc ADONETH
Le Maire,



Jean-Paul BARTH
Le secrétaire de séance,

